

Modification du 15/01/2013

Refondation de l'école : Priorité annoncée par le Président

● Les grandes étapes

La concertation

Les propositions

Le projet de loi

La mise en œuvre

Le calendrier

- La concertation a eu lieu du 5 juillet au 9 octobre 2012
- Le rapport a été remis au Président le 9 octobre 2012
- **Jusqu'à fin octobre** : préparation du projet de loi d'orientation et de programmation
- **Fin janvier** : présentation du projet de loi en conseil des ministres

Refondation de l'école

4 groupes de travail ont été formés :

Groupe 1 : La réussite scolaire pour tous

Groupe 2 : Les élèves au cœur de la refondation

Groupe 3 : Un système éducatif juste et efficace

Groupe 4 : Des personnels formés et reconnus

Groupe 1

La réussite scolaire pour tous

- La priorité donnée à l'école primaire
- La rénovation du collège
- La redéfinition du socle commun
- Le lycée de la réussite
- La valorisation de l'enseignement professionnel
- La prévention du décrochage scolaire
- Le service public de l'orientation
- Le renforcement de l'éducation artistique, culturelle et scientifique

Groupe 2

Les élèves au cœur de la refondation

- Des rythmes éducatifs adaptés
- Une école attentive à la santé des élèves
- Un accompagnement efficace pour les élèves en situation de handicap
- Un climat scolaire apaisé dans les écoles et les établissements
- La vie scolaire et l'éducation à la citoyenneté

Groupe 3

Un système éducatif juste et efficace

- Une grande ambition pour le numérique
- Une École plus juste pour tous les territoires
- Une gouvernance renouvelée
- L'évaluation de l'École repensée
- Les parents, partenaires de l'École

Groupe 4

Des personnels formés et reconnus

- Une vraie formation initiale et continue
- Des missions redéfinies pour des personnels reconnus
- Une nouvelle évaluation des personnels

Plus d'infos sur www.refondonslecole.gouv.fr

Refondation de l'école- Focus sur les rythmes scolaires

Objectifs de la réforme : mieux apprendre et favoriser la réussite scolaire de tous

Aujourd'hui

- Nombre de jours d'école le plus faible des 34 pays de l'OCDE(*) : 144 jours contre 187 jours en moyenne.
- Concentration du temps inadapté et préjudiciable aux apprentissages , source de fatigue et de difficultés scolaires.

Demain

- Mieux répartir les heures de classe sur la semaine et alléger la journée pour que l'enseignement ait lieu à des moments où la faculté de concentration est la plus grande.
- Proposer des activités culturelles, sportives, artistiques sur le temps scolaire.

(*) Organisation de Coopération et de Développement Economique

Refondation de l'école- Focus sur les rythmes scolaires :

Quels impacts pour les collectivités ?

Propos introductifs

Le débat sur les rythmes scolaires est un débat récurrent qui porte aussi bien sur le système éducatif que sur l'adéquation des temps périscolaires et extrascolaires.

Toucher au calendrier scolaire, c'est :

- ✓ modifier les équilibres de vie,
- ✓ modifier les rythmes de travail de plus de 12 millions d'élèves et de plus d'un million de personnels.

Brève histoire du temps scolaire

- 1922 : allongement des vacances de 6 à 8 semaines,
- 1937 : allongement des vacances de 8 à 10 semaines,
- 1960 : question de l'organisation et de la distribution des vacances (début du zonage),
- 1969 : suppression de la classe du samedi après-midi,
- 1985 : découpage de l'année scolaire (7 semaines de travail / 2 semaines de vacances),
- 2008 : suppression de la classe du samedi matin et création des nouveaux dispositifs (stage de remise à niveau, aide personnalisée),
- 2012 : allongement des vacances de Toussaint.

Aujourd'hui : quels rythmes ?

Un calendrier scolaire actuel journalier, hebdomadaire et annuel déséquilibré : un constat partagé

Une journée scolaire trop longue ⇒ 6 heures d'enseignement sur un temps ramassé.

Une semaine scolaire défavorable aux apprentissages :

- ✓ 4 jours de classe,
- ✓ 24 heures d'enseignement + 4 heures d'accompagnement éducatif dans les REP + 2 heures d'aide personnalisée.

Une année scolaire déséquilibrée :

- ✓ 144 jours de classe,
- ✓ 864 heures d'enseignement,
- ✓ 7 semaines scolaires / 2 semaines de vacances,
- ✓ 1 zonage des vacances d'hiver et de printemps,
- ✓ 9 semaines de congés estivaux.

Et demain, quels changements ?

Une journée scolaire raccourcie mais une durée d'accueil identique :

- ✓ les **lundi, mardi, jeudi et vendredi et le mercredi matin** à raison de 5h30 maximum par jour et 3h30 par ½ journée,
- ✓ pause méridienne d'1 h 30 minimum.

Une semaine scolaire reposant sur 5 jours

Une année scolaire plus équilibrée :

- ✓ 180 jours de classe
- ✓ 36 semaines de cours
- ✓ 864 heures d'enseignement
- ✓ 1 cadencement effectif 7/2
- ✓ pas de raccourcissement des vacances d'été

LES RYTHMES D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

	AUJOURD'HUI	DEMAIN
JOURNEE	<u>Trop longue</u> <ul style="list-style-type: none"> . 6 heures d'enseignement . pas d'adéquation des temps . pas de prise en compte des rythmes d'apprentissage 	<u>Raccourcie</u> <ul style="list-style-type: none"> . 5 heures 30 et 3 heures 30 maximum . Prise en charge des élèves jusqu'à 16 h 30 au moins . pause méridienne d'1h30 minimum
SEMAINE	<u>Défavorable aux apprentissages</u> <ul style="list-style-type: none"> . 4 jours de classe (lundi, mardi, jeudi, vendredi <i>et mercredi matin sur dérogation</i>) . 24 heures d'enseignement + 4 heures d'accompagnement éducatif en réseau d'éducation prioritaire + 2 heures d'aide personnalisée (tranche ½ et 1 h durant la pause Méridienne ou en fin d'après-midi) 	<u>Sur 5 jours, plus favorable aux apprentissages</u> <ul style="list-style-type: none"> . 4 jours ½ de classe : lundi, mardi, jeudi Vendredi et mercredi (samedi sur dérogation) . 24 heures d'enseignement . Activités pédagogiques complémentaires
ANNEE	<u>Déséquilibrée</u> <ul style="list-style-type: none"> . 144 jours de classe . 864 heures de cours . 1 cadencement (7/2) partiel . zonage des vacances d'hiver et de printemps . 9 semaines de congés estivaux 	<u>Plus équilibrée</u> <ul style="list-style-type: none"> . 180 jours de classe . 864 heures de cours . 7 semaines de cours alternées avec 2 semaines de vacances . pas de raccourcissement des congés estivaux

Refondation de l'école : Quels impacts pour les collectivités ?

Quel impact pour les Collectivités Locales, quelle organisation, quel financement ?

Le choix du calendrier :

- ✓ **Septembre 2013** et sur demande de dérogation pour une mise en place en 2014.
- ✓ **Aide forfaitaire** de 50 € / élève en 2013 + 40 € / élève réservé aux communes bénéficiant de la DSU «cible» ou de la DSR «cible»,
- ✓ **En 2014** pas d'aide forfaitaire et 45 € / élève pour les communes relevant de la DSU ou DSR.

Une pause méridienne d'1 heure 30 au minimum.

Accueil périscolaire 4 heures 30 en sus pour les communes (3/4 d'heure par jour : lundi, mardi, jeudi et vendredi + 1h30 le mercredi matin)

Refondation de l'école : Quels impacts pour les collectivités ?

Quel impact pour les Collectivités Locales, quelle organisation, quel financement ?

La difficulté est de concilier l'intérêt de l'enfant et la gestion des coûts supplémentaires induits par une nouvelle réforme. Il ne saurait être question que les dépenses nouvelles se traduisent par des transferts de charges : quels moyens ? Quelle négociation ?

Quelques pistes :

- Un aménagement de la réglementation pour permettre des taux d'encadrement variables et soulager les municipalités de financements trop importants.
- Une redistribution des financements par les Collectivités Locales.
- Des compensations issues de l'arrêt de la prise en charge le mercredi matin par les Collectivités Locales reportées sur les 3 heures supplémentaires.

Refondation de l'école : Quels impacts pour les collectivités ?

Les conditions de la réussite : quels enjeux ?

- **L'aménagement des rythmes scolaires** ⇒ articulation des différents temps éducatifs et des différents acteurs éducatifs.
- **La prise en compte des contraintes des Collectivités Locales.**
- **La prise en considération de tous les acteurs** (parents, enfants, enseignants...).
- **L'enjeu de la formation.**
- **La construction d'un Projet Educatif Territorial** (intitulé PEG Projet Educatif Global 2011/2014 à Falaise adopté le 9/05/2011 par le CM).

Et pour Falaise ?

- **Lancement d'une étude de l'impact** (organisationnel et financier) de la modification des rythmes scolaires sur la collectivité.
- **Chef de projet** : Muriel PELLETIER, chef du service affaires et restauration scolaires.
- **Elu référent au sein du bureau municipal** : Patrick BARTHE.
- **Rappel texte de référence** : le projet de décret a été présenté au Conseil supérieur de l'Education le 8 janvier 2013 (rôle consultatif).

Services concernés ce qui va changer

- **Accueil périscolaire** (3h/ semaine en + le soir ou le midi et 1h30 le mercredi matin).
- **Mise à disposition de personnel / ATSEM** (augmentation du nombre d'heures hebdomadaires).
- **Centres de loisirs** (3h30/semaine en moins le mercredi matin).
- **Restauration** (Proposition ou non d'une restauration le mercredi).
- **Entretien des bâtiments** (augmentation du temps de nettoyage).

Services concernés (suite)

Service des sports (occupation des équipements, mise à disposition des éducateurs sportifs...).

Associations sportives ou non (activités proposées le mercredi matin..).

Multi accueil (impact sur le taux d'occupation le mercredi)

RAM (impact sur l'activité des AM le mercredi, sorties d'école.....).

Services techniques petites réparations, travaux, entretien des espaces verts dans les écoles.

Objectifs de l'étude

- Proposer une **nouvelle organisation des services**.
- **Répondre aux besoins** des enfants et des familles en cohérence avec les principes de l'agenda 21 (Projet Educatif Global).
- **Evaluer le coût financier** pour la collectivité.

Les enjeux de l'étude

- **Respect du décret.**
- **Respect de la réglementation** du droit au travail.
- **Optimisation des moyens** pour limiter les coûts supplémentaires à la charge de la collectivité.
- **Concilier les contraintes** des services avec les besoins et attentes des enseignants et des usagers (parents et enfants).
- **Transversalité entre services.**

Méthode

- Constitution d'un comité de suivi animé par le chef de service des affaires et de la restauration scolaires composé d'élus, de représentants du corps enseignant, des familles, de la directrice des services éducatifs et solidaires et du Chef de service Enfance et Jeunesse.
- Constitution d'un groupe projet composé des chefs de services de la politique éducative, de la chef de service communication et des chefs de services des services techniques concernés.
- Chaque service devra mesurer l'impact de la modification des rythmes scolaires sur son activité en prenant notamment appui sur les commissions pour connaître les avis des personnes concernées.

CONSEIL MUNICIPAL

COMITE DE SUIVI

Elus ; Enseignants ; Représentants parents ; Représentants CDC ; Chef de projet ; Directrice des services Educatifs et Solidarité ; Chef du service Enfance et jeunesse

GROUPE PROJET

Chefs des services : « Enfance Jeunesse et la responsable du secteur enfance » ; « Affaires et Restauration scolaires » ; « Multi accueil » ; « RAM » ; « Sport » ; « Communication et associations non sportives » ; « Techniques et Espaces Verts »

Enfance
Jeunesse

Affaires et
Restauration
Scolaires

Multi accueil

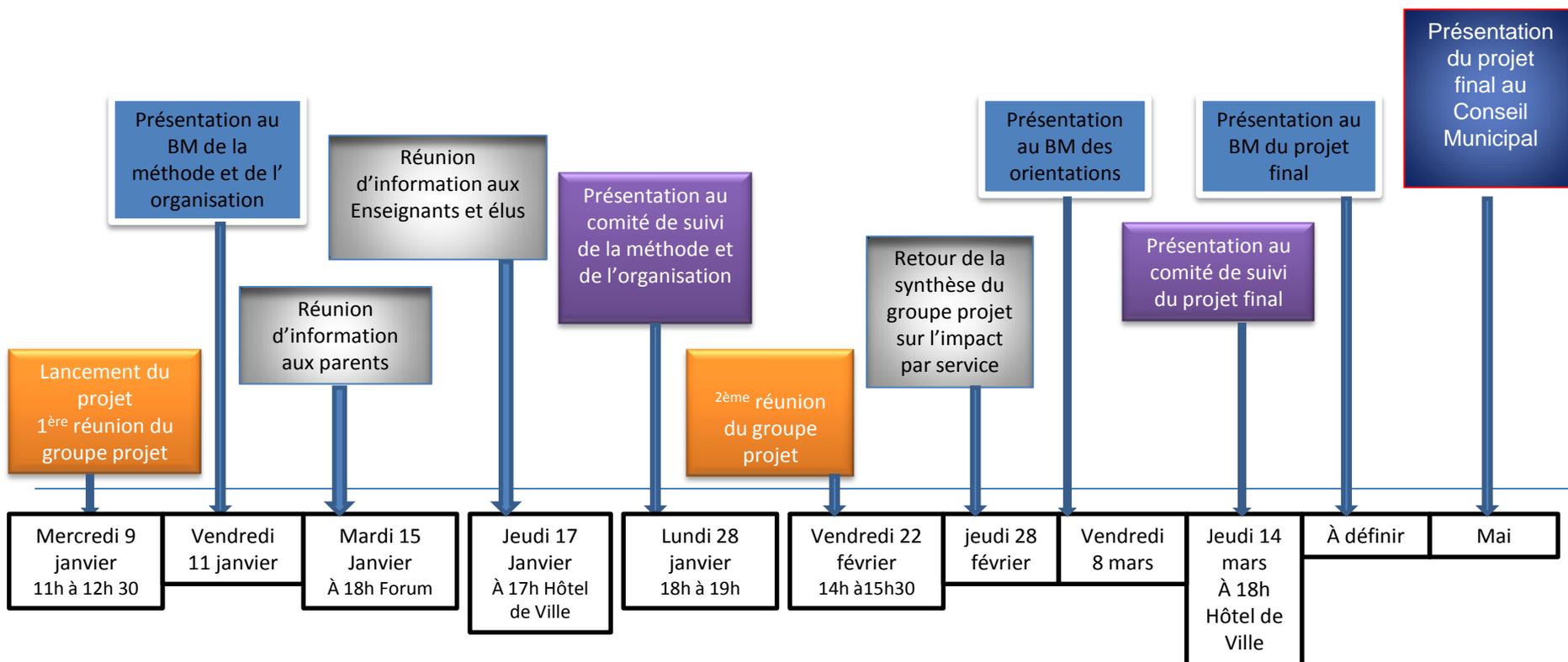
Relais
d'assistantes
maternelles

Sports

Communication et
associations non
sportives

Services
Techniques et
Espaces Verts

Echéancier prévisionnel de l'étude



Observations diverses

- Veiller à être à l'écoute des agents, des partenaires (corps enseignant, assistantes maternelles et associations) et des usagers (enfants et parents).
- Proposer une organisation en cohérence avec les objectifs de l'agenda 21 et les contraintes liées aux transports scolaires.
- Informier le cabinet de l'avancée de la réflexion de manière régulière.
- Veiller à être vigilant aux contraintes personnelles des agents.